

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- Le Conservatoire numérique communément appelé le Cnum constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA GRANDE MONOGRAPHIE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	[Conservatoire national des arts et métiers]
Titre	Conférences de guerre
Adresse	[s.l.] : [s.n.], [1914-1918]
Nombre de volumes	35
Cote	CNAM-BIB Ms 271, A 53578, A 53581, Br 1155, 12 Xa 277
Sujet(s)	Guerre mondiale (1914-1918)
Note	La note de présentation renvoie vers d'autres conférences numérisées par d'autres établissements.
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?MS271
LISTE DES VOLUMES	
	La guerre : la chimie du feu et des explosifs : conférence [30 novembre 1914]
	L'organisation du crédit en Allemagne et en France [14 décembre 1914-4 mars 1915]
	Le "75" : conférence [17 décembre 1914]
	La guerre, la stérilisation des eaux, la chimie des aliments : conférences [18 janvier et 22 février 1915]
	Conférence sur la question monétaire et les changes étrangers [15 novembre 1915]
	Conférence sur l'idée de loi [18 novembre 1915]
	Conférence sur les problèmes financiers de la guerre [22 novembre 1915]
	Conférence sur les problèmes généraux d'hygiène industrielle [2 décembre 1915]
	Conférence sur les succédanés de la monnaie [13 décembre 1915]
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	Conférence sur les modes de coopération des sociétés de prévoyance à la vie [16 décembre 1915]
	Conférence sur la question du change en termes généraux [20 décembre 1915]
	Conférence sur le paiement de l'indemnité de guerre de 1870-1873 [10 janvier 1916]
	Exploitation industrielle et production de la nature vivante [13 janvier 1916]
	Conférence sur les problèmes actuels du change [17 janvier 1916]
	Le régime normal et le régime de guerre des inventions et brevets en France [27 janvier 1916]
	Conférence sur l'organisation des caisses d'épargne [31 janvier 1916]
	Conférence sur le dépôt des brevets d'invention [3 février 1916]
	Conférence sur l'organisation sociale de l'Allemagne [7 février 1916]
	Conférence sur le régime de guerre des inventions [10 février 1916]
	Conférence sur les industries électro-chimiques [14 février 1916]
	Conférence sur les caisses d'épargne après la loi de 1897 [17 février 1916]
	Conférence sur l'application de l'électro-chimie [21 février 1916]
	Conférence sur l'étude de l'électrolyse du chlorure de sodium ou du chlorure de potassium [28 février 1916]
	Conférence sur l'alimentation de l'industrie en matières premières dans l'après-guerre [2 mars 1916]

	Conférence sur la cherté de la vie et les munitions [6 mars 1916]
	Conférence sur l'électrolyse de la soude par amalgame [9 mars 1916]
	Conférence sur le fonctionnement de l'assistance [13 mars 1916]
	Conférence sur les conditions de relèvement économique de la France et des alliés après la guerre [23 mars 1916]
	Conférence sur les réformes de demain [27 mars 1916]
	Conférence sur l'état actuel de la métallurgie du fer [3 avril 1916]
	Conférence sur la situation économique de la métallurgie [6 avril 1916]
	Conférence sur les causes de la supériorité de l'Allemagne [10 avril 1916]
	Conférence sur les autres causes de la supériorité de l'Allemagne [13 avril 1916]
	Les conditions de l'organisation et du développement commercial des industries chimiques [9 novembre 1916]
	Conférence sur les conditions économiques générales sur lesquelles baser l'extension de la production des industries chimiques [18 janvier 1917]

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Titre	Conférences de guerre
Volume	Conférence sur les modes de coopération des sociétés de prévoyance à la vie
Adresse	[s.l.] : [s.n.], 1915
Collation	19 f.
Nombre de vues	40
Cote	CNAM-BIB Ms 271 (34)
Sujet(s)	Guerre mondiale (1914-1918) -- Aspect économique Caisse d'épargne
Thématique(s)	Histoire du Cnam
Typologie	Manuscrit
Langue	Français
Date de mise en ligne	22/05/2025
Date de génération du PDF	06/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	https://calames.abes.fr/pub/cnam.aspx#details?id=Calames-202402071752651135
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?MS271.34

Note de présentation des Conférences de guerre

Avec la Première Guerre mondiale, l'enseignement au Conservatoire est bouleversé. Les cours qui commencent habituellement en novembre ne peuvent pas être organisés. La mobilisation générale a soustrait 9/10 des auditeurs dont l'âge moyen est situé entre 19 et 45 ans, ainsi que de nombreux professeurs [1] et préparateurs indispensables aux cours expérimentaux. Le directeur du Conservatoire et ses professeurs non mobilisés souhaitent toutefois maintenir une activité. Les professeurs, parmi lesquels Léopold Mabilleau, Émile Fleurent, André Liesse, Jules Violle, André Job, Paul Beauregard, proposent des conférences « isolées ou en séries, faites très simplement sur des sujets inspirés des préoccupations de la guerre » en lien avec leurs enseignements. L'objectif est de « parler de questions relatives à la guerre et de former dans le public une opinion saine et sérieuse sur des questions soit techniques, soit économiques ». Les conférences sont programmées les lundis et jeudis du 30 novembre 1914 au 8 mars 1915, à 17h pour être accessibles au plus grand nombre. Afin d'assurer un auditoire suffisant, le cycle de conférences est annoncé dans plusieurs titres de presse dont : *Le Siècle*, *L'Action*, *Le Petit Journal*, *La France de demain*, *Le Figaro*.

Dès décembre 1914, la maison d'édition Berger-Levrault propose au Conservatoire d'entreprendre « à ses risques et périls » la publication des conférences données au Conservatoire. Les conférences feraient chacune l'objet d'un fascicule séparé d'environ 20 pages avec éventuellement la reproduction de clichés. Les séries de conférences sur un même sujet telles que celles d'André Liesse sur l'organisation du crédit en France et en Allemagne, ou d'Émile Fleurent sur les industries chimiques seraient réunies en un seul fascicule. Ces conférences sont publiées dans la collection « Pages d'histoire - 1914-1915 ».

Le grand amphithéâtre du Cnam est alors équipé pour se servir du cinématographe ; quatre conférences s'appuient sur des projections cinématographiques. Lors de sa conférence du 11 février 1915, Jules Violle présente toutes les opérations de plongée d'un sous-marin dans la rade de Toulon. Cette conférence sera relatée dans le journal britannique *The Illustrated London News* du 9 octobre 1915.

Les conférences rencontrent un grand succès, l'amphithéâtre de 800 places fait salle comble. Raoul Narsy, journal et critique littéraire au *Journal des débats*, définit le genre de la conférence en temps de guerre comme « un [des] services auxiliaires » de la guerre elle-même faisant l'éloge des différents cycles de conférences sur ce thème organisés à l'Institut catholique de Paris, l'École pratique des hautes études ou encore la Société des Amis de l'Université de Paris et accordant une « mention toute spéciale » aux conférences du Conservatoire [2].

En raison du succès des conférences et de la guerre qui perdure, de nouvelles séries de conférences sont organisées pour les années 1915-1916, 1916-1917 et 1917-1918 ; à partir de la 3e année, elles sont intitulées « cours-conférences ».

La collection des conférences est lacunaire, l'ensemble comprend : 4 conférences publiées de l'hiver 1914-1915, 29 conférences dactylographiées de l'hiver 1915-1916, 2 conférences dactylographiées de l'hiver 1916-1917. Certaines conférences conservées dans d'autres établissements sont disponibles en ligne : [Du rôle de la physique à la guerre](#) [10 décembre 1914] et [De l'avenir de nos industries physiques après la guerre](#) [11 février 1915], par Jules Violle ; [Le droit de la guerre, autrefois et aujourd'hui](#) [21 décembre 1914] et [Comment on paie en temps de guerre](#) [21 janvier 1915], par Émile Alglave ; [Les industries chimiques en France et en Allemagne](#) par Émile Fleurent ([II](#) et [III](#)) ; et [La vie économique en France pendant la guerre actuelle](#) [15 février 1915], par Paul Beauregard.

[1] Dix professeurs ou suppléants sont mobilisés : Sauvage, Guillet, Bricard, Blaringhem, Heim, Mesnager, Boudouard, Métin, Dunoyer, Magne ; ou mobilisables : Job, Dantzer.

[2] [Journal des débats littéraires et politiques](#), 7 janvier 1915.

Florence Desnoyers-Robison

Bibliothèque centrale du Cnam

Sources :

Archives du Cnam, 2 CC/23.

Archives du Cnam, Procès-verbaux du Conseil d'administration du Cnam, 1914-1918.

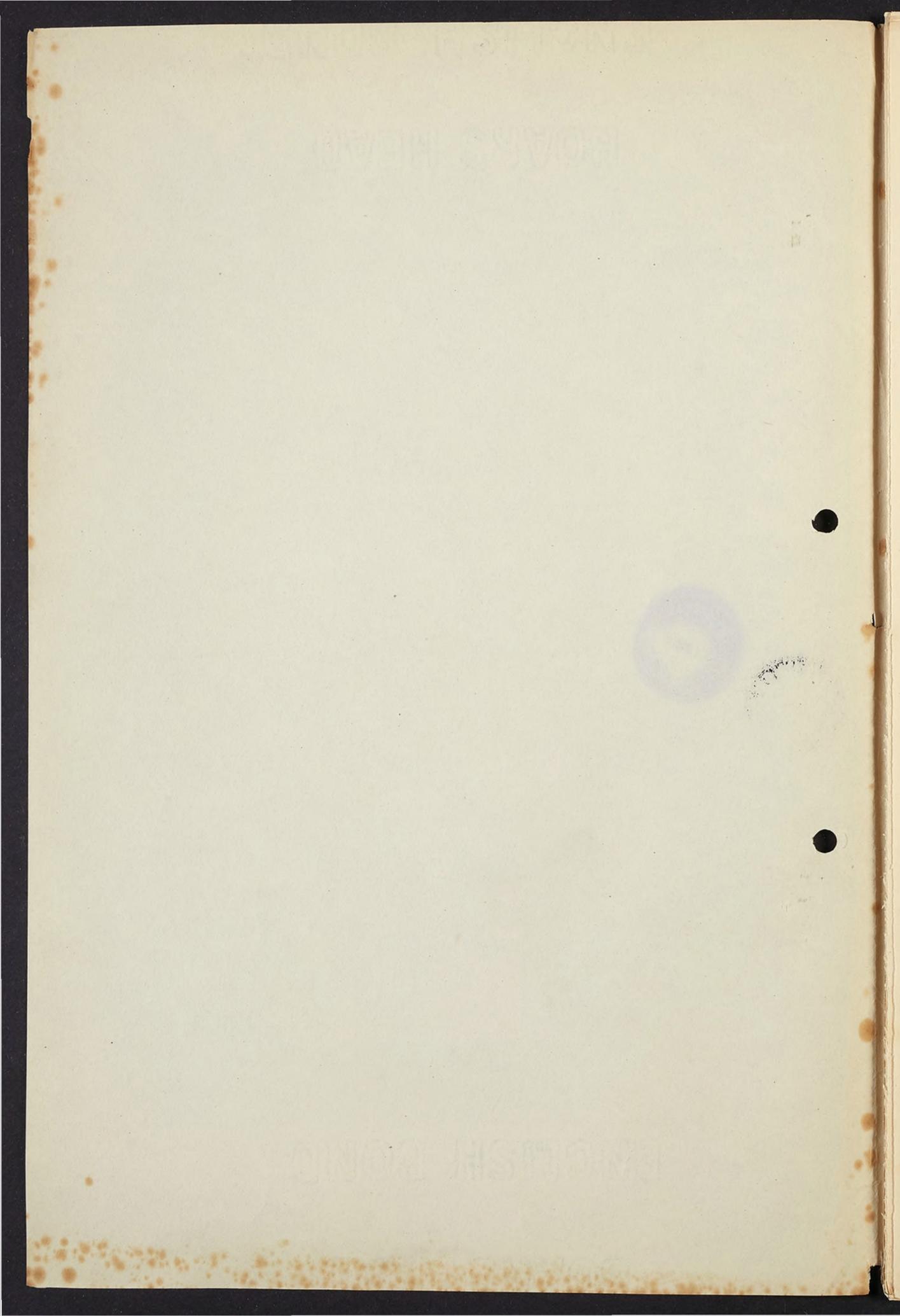
Bn. 966 Ms 271(34)

M. Mabilleau

16 Décembre 1915



Y



16 Décembre

(1)

Mesdames, Messieurs,

Les divers modes de coopération des sociétés de prévoyance à la vie de l'état, de la nation, en temps de guerre, peuvent, semble t'il, se ramener à trois chefs principaux que je vous demande la permission de poser et de distinguer d'abord pour mettre quelque clarté dans un sujet qui ne va pas sans complication, ni parfois sans subtilités: la coopération des fonds, des capitaux des sociétés de prévoyance, la coopération de leurs services et enfin la coopération qui résulte du concours de leur personnel et de leur organisation à des institutions et à des œuvres qui leur sont étrangères, mais qui se rattachent à la vie nationale en temps de guerre.

Sur le premier point, la coopération des capitaux, la question est moins simple qu'elle ne paraît et il faut y apporter quelque précision et quelque comparaison pour se rendre un compte exact de l'espèce d'apport que peuvent fournir les sociétés de prévoyance à la nation en temps de guerre. La force élémentaire de la capitalisation est l'épargne, qui est définie, par les économistes, la "mise en réserve de l'excédent de la production ou du gain sur la consommation."

C'est faire acte de prévoyance déjà que de ne pas vouloir vivre au jour le jour et de prévoir qu'il y a pas suite de circonstances faciles à deviner, à supposer, des journées et quelquefois des semaines et des mois, à la fin de la vie, des années pendant lesquelles ni la production, ni le gain ne seront capables de suffire aux exigences de la vie journalière. L'épargne ainsi définie, comme tout le monde le sait, est l'objet chez tous les peuples civilisés d'une législation particulière qui correspond à la création d'organismes qui portent le même nom et sur la nature desquels il convient de s'arrêter.



Il s'agit, vous le savez, des caisses d'épargne.

Quel est le rôle des caisses d'épargne et quel concours peuvent-elles apporter à la vie et à la défense nationales ?

Sur cela, pour en décider, il faut s'arrêter un peu à la notion, revenir un peu sur la notion de l'épargne et chercher quels sont ses propres caractères: eh bien! elles est individuelle, l'épargne, elle ne se confond jamais dans l'organisme auquel elle est confiée, avec les épargnes voisines; les œuvres des caisses d'épargne ne sont nullement collectives et à tout moment tout déposant est maître de sa part du dépôt général.

En second lieu, cette épargne comme toute épargne en général est exempte de spécialisations, c'est-à-dire qu'elle ne vise pas un cas particulier de l'avenir ou des possibilités en vue desquelles une personne peut-être amenée à épargner. Le déposant peut retirer la somme qu'il a confiée à la caisse d'épargne, tantôt pour suffire aux besoins d'une maladie, d'une installation, de l'éducation d'un enfant, d'une dépense imprévue dans l'achat d'un champ, d'une propriété. Par essence l'épargne est une réserve d'ordre général qui sera employée au hasard, dirai-je, des besoins courants et il résulte que l'épargne est et doit rester disponible. Par définition, une caisse d'épargne est obligée de mettre à la disposition des déposants (sous la réserve des règlements généraux) le montant de leurs dépôts à toute heure: ce sont des dépôts à vue. Eh bien! Messieurs, est-ce qu'une richesse de cet ordre se prête facilement aux coopérations de la vie nationale auxquelles je fais allusion. Assurément, et en principe les caisses d'épargne sont la meilleure réserve à laquelle peuvent recourir les gouvernements lorsqu'ils font un appel de réserve, comme par exemple, l'emprunt qui s'achève aujourd'hui.

Qu'est-ce qu'un emprunt national fait dans les conditions

171 (5)

où s'accoplit ^mcelui que nous voyons se passer sous nos yeux ? Le mot d'emprunt n'est presque pas exact car l'emprunt signifie généralement un capital qui est loué à une autre personne. Là, c'est la nation qui s'emprunte à ~~elle-même~~ elle-même ou plutôt c'est elle qui fait appel à ses propres ressources. Imaginez la nation comme une immense société anonyme dont chaque ~~citoyen~~ est actionnaire en proportion de ses moyens. En bien ! la société ~~menacée~~ par quelque concurrence, par quelque accident sent le besoin d'appeler une part de son capital. C'est tout le capital disponible de la nation qui est toujours en jeu dans les décisions souveraines qu'elle prend. Elle ne l'appelle pas tout entier, elle appelle un dixième, un quart. Ce n'est pas un emprunt et l'on comprend en ce sens le taux élevé que la nation offre en échange de cet apport de capitaux; ce n'est pas un ~~louage~~, c'est l'affirmation de la profonde croyance du pays en l'avenir; c'est l'affirmation de sa croyance en un avenir de prospérité qui ne manquera pas de suivre la victoire car la victoire ne sera pas seulement pour nous la délivrance d'une situation militaire pénible, mais la délivrance d'une situation économique plus dangereuse que l'autre et si la nation fait appel à ses actionnaires pour la délivrer de tous les tentacules qui l'enveloppent c'est comme si elle affirmait sa foi dans ses destinées.

Les caisses d'épargne pourront-elles lui fournir toute leur réserve ? En principe, il en devrait être ainsi; mais vous savez ce qui se produit en fait; quoique le dépôt à la caisse d'épargne soit à vue, c'est-à-dire susceptible de retrait journalier, en réalité on sait parfaitement qu'une personne qui a commandé à déposer à la caisse d'épargne considère comme un sacrifice et comme une déchéance de retirer une partie du dépôt qu'elle a fait. Aussi les caisses d'épargne ont-elles, suivant la loi et suivant la nature des choses, consolidé les capitaux

110271 (34)

flottants qui leur ont été confiés. Elles ont acheté des rentes sur l'état; elles ont par conséquent un compte courant sur l'état et si chacun venait à retirer son dépôt, l'Etat devrait nécessairement le rendre, il en résulterait une crise particulière, une chute des valeurs d'état et c'est pourquoi chaque fois que des difficultés considérables se produisent, une législation des retraits de fonds de caisses d'épargne est décidée. Vous savez qu'on ne retire maintenant qu'une partie, 50 francs par quinzaine; cependant le Parlement et le Gouvernement ont compris qu'il fallait desserrer un peu les liens en présence des circonstances, qui s'offraient de mettre les 4 ou 5 milliards des caisses d'épargne à la disposition de l'état et ils ont décidé que tout déposant pourrait retirer de la caisse d'épargne une somme égale à la somme nouvelle qu'il apparterait pour sa souscription; celui qui apporte 1.000 francs peut retirer 1.000 francs de la caisse d'épargne. Si l'épargne dans de la laine était illimitée, on voit que 2 milliards pourraient en être retirés qui se complèteraient par 2 milliards de fonds courants. Je ne connais pas et personne ne connaît le montant exact des souscriptions des caisses d'épargne, mais il faut se féliciter d'avoir en cas de crise, une caisse libre et disponible comme celle-là. En face de cette caisse libre de l'épargne est la caisse fermée des assurances. Ceux qui, au lieu de se borner à économiser jour par jour suivant leurs moyens et suivant les circonstances des sommes qu'ils mettent à leur disposition en cas de besoin, ceux qui réfléchissent sur les risques de la vie journalière et qui, mesurant ces risques à leurs moyens cherchent à s'en délivrer, à s'en protéger dans la mesure la plus efficace et la plus large possible vont s'assurer, c'est-à-dire portent la portion de leur épargne ou de leur économie à des associations, à des sociétés, à des compagnies ou à des institutions d'assurances. Cette portion est calculée sur le résultat qu'ils en veulent obtenir.

MS 211(34)

nir. Tel voudra s'assurer contre l'incendie, tel voudra s'assurer contre le décès prématuré c'est-à-dire versera chaque année une somme telle qu'au bout d'un certain temps, à sa mort ou à un certain âge par l'assurance mixte, lui ou ses ayants-droit toucheront les sommes qu'ils estiment devoir être laissées par lui avec les risques que courront sa femme ou sa famille. Messieurs, de très vastes capitalisations résultent de cette méthode. Sont-elles disponibles pour un cas analogue à celui que signifie l'emprunt ? Non, elles ne le sont en aucune façon, car l'essence de l'assurance est la consolidation du moyen pour étenir la fin. Je suis assuré sur la vie, si je veux retirer les sommes, accumulées depuis 20 ans que je suis assuré, je perdrais mes droits. Si même cette année je ne payais pas les milliers de francs que je dois, je perdrais mes droits. Par conséquent le capital assuré reste individuel, à moi, il n'est pas collectif, il représente, dans la masse totale de la société ou de la compagnie ma participation au résultat qui se résoudra en des indemnités individuelles, mais il n'est pas disponible, pourquoi ? Parce que il est spécialisé; c'est pourquoi l'assurance n'a rien pu faire pour l'emprunt; je ne dis pas que des grandes sociétés d'assurances n'ont pas déplacé une partie de leurs capitaux, mais elles l'ont fait avec infiniment de précautions.

Voici donc en quoi consistent les caisses libres et les caisses fermées. J'arrive à celles qui nous intéressent, les caisses de sociétés de prévoyance, qui ne sont ni libres, ni fermées, qui sont mixtes et cela à cause du caractère très particulier, très original de l'opération de prévoyance dans les associations qu'on a coutume d'appeler des mutualités, la prévoyance en France ayant pris le caractère mutuel, surtout depuis un demi siècle et plus particulièrement depuis la loi du premier avril 1898. Quel est le caractère particulier qui signale l'opération de prévoyance ? C'est que le prévoyant

MS 271 (34)

retourne les termes du problème, et qu'au lieu de se demander d'à bord quelle est la somme qu'il faut attribuer à telle opération pour obtenir tel résultat, ce qu'il faut payer pour laisser derrière soi 3.000, 4.000 ou 10.000 francs, ce qu'il faut laisser pour couvrir les chances d'incendie d'une maison de 10, 20, 100 mille francs, au lieu de considérer d'abord les risques et puis la couverture, c'est-à-dire de rechercher ce qu'il faut payer pour couvrir un risque déterminé, il se demande d'abord ce qu'il peut payer, étant données ses ressources, afin d'affetter la couverture quelle qu'elle soit, quelle qu'elle pourra être aux risques généraux qui menacent sa vie.

D'où vient cette inversion de méthode qui est infiniment salutaire en son principe? De ce que, Messieurs ce sont les prévoyants qui ont frayé la voie à l'assurance et que ne sachant pas d'avance quels étaient les risques ni leur amplitude, il leur a fallu marcher en supposant le problème résolu et en mettant simplement à la disposition d'une caisse générale ce que chacun pouvait distraire de ses ressources individuelles afin de couvrir l'ensemble des risques, des difficultés qui menacent la vie.

Ainsi ces sociétés de secours mutuels ont commencé par ne s'attacher qu'aux risques de maladie, disons mieux, ces mots sont trop savants, elles ont entrepris de soigner les maladies qui viendraient à se produire dans les rangs de la société, les soigner par l'intervention des remèdes pharmaceutiques et puis d'une petite indemnité de chômage, car celui qui est malade chôme. Il convient de soigner le malade et aussi d'empêcher sa famille de mourir de faim. Que fallait-il donner pour cela ? Nul ne le savait et aujourd'hui il serait difficile de le dire. Les sociétés ont demandé un sou par jour, 18 francs pas an à leurs membres et sont entrées généreusement dans la carrière. Les succès ont couronné leurs efforts, non pas que 18 francs suffisent pour couvrir toutes les mauvaises chances que la maladie accumule autour de nous, mais il ne s'agissait pas de soigner soigner chacun des

(34)
125
S

membres de cette société; ce qu'il y a d'admirable dans cette
 société c'est qu'elle fait jouer le remède sur le point essentiel
 seulement où il est nécessaire; vous savez que sur 10 personnes
 qui se lèvent, il n'y en a qu'une qui soit gravement atteinte dans
 sa santé et dans ses moyens; cependant les 10 ont versé des coti-
 sations; l'économie des neuf autres se concentrera sur la tête
 de celui qui est malade; ce n'est plus 18 francs, c'est 180 francs
 Je sais bien que pour les petites maladies, ce n'est pas 1/10
 qu'il faut compter, mais 1/5, puis il ne s'agit pas toujours
 de secours spéciaux, il faut des secours généraux. Au moins ces
 18 francs sont une amorce que la société fait fructifier, quelle
 double, qu'elle triple; car comme il se trouvait des sociétés pour
 secourir et faire fructifier l'épargne, il s'est trouvé des
 caisses mutuelles qui ont obtenu depuis la loi de 1898 et même
 déjà depuis 1856 un intérêt de faveur, et puis une subvention :
 cette subvention pour le moment est de 0fr50 par individu, ce n'est
 pas grand chose, c'est quelque chose quand il y a des milliers
 de membres; et puis, vous le savez, les ainés de la famille
 humaine, les plus heureux parmi les travailleurs, ceux qui n'ont
 guère connu les difficultés de la vie, mais qui les
 ont devinées par les intuitions du cœur, entrent dans ces so-
 ciétés non pour en profiter mais pour y porter leur concours désin-
 téressé. Ce sont les membres honoraires. Sur 250 mille sociétés
 de secours dénombrées au 1er Janvier 1913, il y avait 535 mille
 membres honoraires, 535 mille Français qui estiment quel'œuvre est
 bonne, qu'il convient d'en être, et qui d'ailleurs par une admi-
 rable mesure que je trouve aussi prudente que généreuse, ont été
 assurés que si les hasards de la fortune venaient à tourner contre
 eux et s'ils avaient besoin des secours qu'ils apportent aux
 autres, ils seraient traités comme membres participants pourvu
 qu'ils aient été membres honoraires pendant quelques années.

27 (34)
 119

1. The basic classification of litigants (and those who are not) is
the following: (a) the claim of party, that affects their interests
in the conduct of the case before court; (b) those who are not themselves
claimants themselves, the legal position is as follows if there is a party
with and without the claim of self-interest you (and you are aware of the action)
will be the classification of the time. Bob Abramson (provided
you're not the party) doesn't think that he would sue for himself
if he had facts, the classification would be that you are not a party
but you are affected by the action and thus you are aware of the action
of the defendant that involves in the action and then consider the
two categories and think of as the action and (c) third category, when a
non-party sues in a complaint or defense action to vindicate
rights to sue in his own name and by personal action
or notwithstanding your right to a writ of action or other proceeding
to sue in your own name or the names of your dependents or
employees or in your name because you have facts, you are aware of
defendant's claim and you are of course after the classification of
those legal claims, you will know whether you are a party or
not. In this case, you will be sufficient to make your
claims or make due the action of your claim and you are aware of
defendant's claim and you have facts, no right to sue
defendant still, you are not a party and from the classification
of the case, you have a right to sue but you are not a party and
the person filing complaint has a right to sue him (or her) complainant, because
he has the classified him to be not a party to the action. If you
are the complainant and you have facts, you are aware of the
action and you are not a party to the action and you are
aware of the classification of the case and you are not a party

Voici comment les mutualités se forment.

Un sou par jour, on a trouvé cela un peu faible, alors quelques sociétés ont demandé 2 sous, 36 francs par an avec lesquels on couvre non seulement la maladie, mais tous les secours de longue maladie, pas tout à fait l'invalidité, mais les maladies de 2 et 3 ans; on couvre même la souffrance des vieillards considérés comme des malades. La vieillesse n'a pas d'autre fait que de diminuer la force et le santé. Si à 60 et 80 ans, nous avions la même vitalité qu'avant, l'âge ne signifierait rien. Nous devons donc voir dans la vieillesse une espèce de présomption d'invalidité, une espèce de tendance à la maladie qu'il faut couvrir par une assurance spéciale. Puis l'idée de retraite est venue, on a doublé ce capital. Maladie, invalidité, vieillesse, assurance de décès, voici ce qu'on a fait. On ne savait pas où on allait, mais la nation est là avec sa générosité et sa sagesse pour venir en aide à ceux qui manquent, à ces groupes de prévoyants qui n'ont pas le courage de se mettre à la charge de la société, qui ont la prétention de rester dignes et responsables, quelles que soient les menaces de la vie, et qui veulent laisser en santé tous les molécules de la vie sociale. Cela vaut bien le concours de tous les départements, de toutes les institutions, de toutes les œuvres et de tous les citoyens, qui ont à cœur, l'amour de l'humanité. Cela, étant, comment sont constituées les caisses des sociétés de prévoyance et comment pourront-elles se mettre à la disposition de la nation en cas de besoin, en cas d'emprunt national ? Les sociétés font comme les individus, elles économisent sur leur revenu chaque année non en vue de produire un certain résultat, mais de parer aux dépenses qu'elles entrevoient possibles; et c'est ainsi qu'aux approches de la guerre une somme globale de 700 millions avaient été épargnées par elles. Cette somme figurait à deux comptes, le compte d'un fonds commun inaliénable et le compte de fonds libres en compte courant.

Ces 700 millions ne valent plus que 600 millions, vous savez pourquoi: ce sont des valeurs qui ont été achetées au pair et valent, si c'est de la rente, 66%; les chemins de fer ont également fléchi; ce sont toutes ces valeurs qui expriment le crédit national. Or, si peu que la France souffre de cette crise ou plutôt si courageusement et si vaillamment qu'elle la supporte il est clair qu'elle est profondément atteinte. Les 300 millions de fonds commun qui sont capitalisés en rentes sur l'Etat inaliénables, nous ne pouvons pas y toucher et nous sommes bien empêchés de les mettre à la disposition de l'Etat.

En Allemagne, les Allemands ont admis la faculté de reporter indéfiniment leurs rentes et leurs emprunts antérieurs dans les emprunts nouveaux. Si la mutualité qui possède 300 millions de francs voulait les mettre à la disposition de l'Etat, ce serait faire tomber la rente ou renoncer à une part du capital qui appartient à cette rente. Les autres 300 millions de francs, ce sont des économies de gestion et à peine 1/3 représente le fonds courant nécessaire pour la vie de la société pour couvrir les cotisations qui ne sont pas payées tous les jours: il reste donc environ 200 millions de francs. Nous les avons demandés aux sociétés de secours mutuels.

Personnellement et avec d'autres, j'ai eu l'honneur de visiter toutes les grandes villes, ces temps-ci, et comme disait St-Paul, à qui je ne veux pas me comparer, "tous les collèges de notre obédience", partout notre parole a été entendue"; il y avait 200 millions environ de fonds libres disponibles à la rigueur en supposant que pas une société ne manquât à son devoir, et j'ai la joie de vous dire que nous avons réalisé plus de 1/5 millions; à Bordeaux, 432 sociétés étaient représentées. Chacune d'elles s'est engagée séance tenante à mettre à la disposition de l'Etat la totalité du crédit qui n'est pas nécessaire à sa vie journalière. A Lyon nous avons eu 6 millions séance tenante.

sever many sensitive O&G sup. suff. tissues or epithelia O&G and
 to disrupt adhesions. Here the bid. surgeon sees tissue as if it were
 the rest of an animal and does what he feels is best for
 the epithelia. In practice one need only do what
 seems best at any time. Some of the more difficult choices
 may arise at first up the learning curve. One of the first choices
 may be whether to remove the epithelia or to leave it.
 This is a matter of what is best for the patient and
 what makes the easiest of sites for secondary complications.
 Not every epithelial surface can be left alone. There will
 be epithelia O&G removed by whatever means available
 which is usually the best. After removal the remaining
 epithelia O&G will be left alone. If there is
 any loss of epithelia O&G, one must either resect a
 portion of epithelia O&G or suture the remaining
 epithelia O&G back in. This is a difficult choice.
 The best choice is to leave the epithelia O&G alone.
 This is not always possible as epithelia O&G normally does best in
 a moist environment. The presence of epithelia O&G
 in a dry environment can lead to desiccation and
 death. Death of epithelia O&G leads to secondary
 complications such as fistulae, abscesses and infection.
 These complications are often difficult to treat.
 The best choice is to leave the epithelia O&G alone.
 This is not always possible as epithelia O&G
 normally does best in a moist environment. The presence of
 epithelia O&G in a dry environment can lead to desiccation and
 death. Death of epithelia O&G leads to secondary
 complications such as fistulae, abscesses and infection.
 These complications are often difficult to treat.

Les sociétés de Paris ont fourni 25 millions. Les sociétés des Préfectures que j'ai eu l'honneur de réunir, considérant le devoir de mobilisation des capitaux comme un devoir de mobilisation personnelle, ont déclaré n'avoir que 2 millions de libres mais qu'ils déposeraient 1.750 mille francs dans les caisses de l'Etat. La mutualité a fait cela. Voilà, Messieurs, le premier des concours qu'elle peut apporter à la vie nationale, le concours de ses fonds.

Ai-je besoin de vous dire que ce n'est pas le principal ? Si j'en ai fait état, c'est qu'en ce moment l'appel des épargnes disponibles du pays fait partie du service patriotique le plus étroit et le plus profond, mais ce n'est pas un apport par d'argent que la mutualité sert généralement les intérêts supérieurs de la nation, c'est par l'organisation des institutions réparatrices, auxiliatrices, et préventrices qui sont la condition même de la vie de la santé du pays. Quels sont les services de la mutualité ? il y a d'abord les services ordinaires, les services actuels ; la mutualité est continue. Oui, Messieurs, et cela je puis le dire sans réserve, malgré les difficultés que je vais vous indiquer. Les ressources de la mutualité qui sont de 85 millions par an se composent, pour moitié à peu près d'intérêts d'arrérages, de subventions et de ressources extraordinaires et, pour l'autre moitié, de cotisations directes, et bien que le mutualiste ne soit nullement une personne qui entre dans les institutions pour en profiter, chacun d'eux contracte une obligation en même temps qu'il acquiert un droit. On ne reste pas 6 mois dans une société sans apporter sa cotisation, cotisation proportionnée aux faits cherchés par les statuts, aux fonctions établies par eux ; eh bien ! si nous admettons que la mutualité met de côté 15 millions à peu près, qu'elle dépense par conséquent 70 millions, il y a environ 30 ou 35 millions de ces 70 millions qui viennent des

MS 271 (34)

ressources extérieures, ressources extraordinaires. Comme je le disais plus haut, les cotisations, nous ne pouvons en temps de guerre compter sur celles de tous, celles des mobilisés par exemple. Comment voulez-vous que quelqu'un qui est au front puisse continuer de payer une cotisation qui suppose la continuité de son salaire et aussi la jouissance des avantages de la société?

Il ne paye pas; même parmi les femmes, -car la mutualité a l'honneur de comprendre des femmes,(il y en a trop peu encore, mais il y en a) - il y en a beaucoup qui ne peuvent pas payer leurs cotisations. Le père de famille est absent, ~~mais~~ la mère a perdu ses ressources, l'enfant, à qui demandera-t'il les 2 frs 50 ou les 3 francs nécessaires à entretenir sa cotisation à la mutualité scolaire ? Il faut compter qu'un ~~quelque~~ quart à peine peut entrer dans les caisses. Va-t'on continuer néanmoins les services qui réclameront autant d'argent qu'auparavant . Nulle société n'a songé à abandonner des vieillards, des infirmes. Ces sociétés mangent leur avoir; elles donnent à l'Etat ce qu'il faut pour le défendre et d'autre part elles vivent sur leurs économies. Elles ont mille fois raison. Nous le leur avons conseillé. Pourquoi avons-nous mis de côté ces 700 millions? Ce n'était pas pour former une main-morte destinée à peser sur le marché, ce n'était pas pour devenir capitalistes, et faire concurrence aux sociétés d'assurances, c'était en cas d'éventualité, de crise humaine ou nationale comme celle ci, qui réclament un supplément de forces, pour que les sociétés de secours aient recours à cette réserve et que les services soient maintenus. Nous pouvons être tranquilles. Et cela non seulement au point de vue des services anciens, mais encore des services transformés, des services que la guerre transforme, et, je vais dire quelque chose d'énorme, des services qu'il est heureux qu'en la guerre nous ait obligés à transformer. Car vous savez bien qu'en ce moment des réformes s'esquissent - je n'ose pas dire se réalisent - s'inaugurent; elles

(3)
1
2
3
4
5

sont appelées par tous les moralistes et par tous les hygiénistes depuis de longues années et la vie sociale n'avait pu arriver à les opérer. L'alcoolisme par exemple est le chancre qui ronge le plus cruellement la société, qui arrête sa natalité, qui crée et développe la tuberculose, qui affaiblit la race. Nous n'avons jamais pu, malgré tous nos efforts, nous tous collectivement, obtenir la plus petite restriction à ce mal. Le fait de la guerre amène les pouvoirs publics bien timidement à tenter quelques gestes. Ils ont compris qu'ils avaient quelque chose à faire.

Quelle est donc la grande réforme qui s'impose chez nous et que, sans la guerre, nous n'eussions jamais apportée ? C'est celle de la transformation du service de maladie, de service individuel qu'il est en service collectif. Vous savez ce qu'a été jusqu'à présent notre service de maladie, c'est la forme la plus embryonnaire, la plus humble qu'il soit : on attend que quelqu'un soit malade, on attend 5 jours pour s'assurer qu'il est bien malade, il écrit, on lui envoie le médecin, le médecin l'examine et s'il y a lieu indique le médicament, on lui sert une indemnité jusqu'à ce qu'il soit guéri puis il est remis dans les rangs de la société, il avait peut-être besoin de nous pour avoir le médicament, mais non pour entreprendre cette besogne élémentaire et infime. Il faut comprendre la nature de la maladie telle que la société la fait apparaître depuis les travaux de Pasteur. Il n'y a presque pas de maladies individuelles, presque toutes sont sociales c'est-à-dire résultent du fait de la société, elles sont contagieuses ; on attrape des bacilles, qui se développent dans des conditions déterminées, ces bacilles sont ceux du croup, de la tuberculose. Voilà des maladies qui ne sont que l'expression de l'état d'insalubrité de la vie sociale, de la maison sociale française. Nous parlons de la France, c'est vrai ailleurs, mais parlons de la France. La France est infectée, le bureau de poste, l'eau, l'air. J'entends bien que nous vivons tout de même. Nous vivons, Messieurs, avec 22 décès ; nous vivons dans des villes

29 (3)
 HS

comme le Havre, où le décès de l'enfance est de 30 % tandis qu'à Londres et dans d'autres villes que je ne veux pas nommer, la moyenne est de 5 %. Nous vivons avec la tuberculose. Certains chiffres ont été dénoncés dans une conférence présidée par le Docteur . 65.000 tuberculeux, Messieurs, aptes à porter les armes ont dû être retirés. 3 divisions !!! Et oui, nous vivons! La France, avec la douceur de son climat et la douceur de ses habitudes, s'est laissée aller avec trop d'indifférence dans sa vie hygiénique sociale au sens étroit du mot. Est-ce que la méthode que je viens de vous donner est suffisante pour lutter contre un pareil état de choses ? ? Faut-il attendre que le mal soit fait, faut-il attendre que la brique soit crevassée pour y mettre un peu de mastic , la remastiquer jusqu'au jour où elle tombe ? Non,. Il faut examiner les conditions du mal et y remédier de la même façon . A mal social, remède social, méthode sociale, soins collectifs, organisation d'examens médicaux trimestriels, surveillance des individus, surtout de l'enfance, prévention superposée à l'éducation, création de méthodes absolument nouvelles, qui s'imposeront un jour de telle sorte que la mutualité pourra faire ce qu'elle ne peut faire avec les méthodes actuelles. Il va lui revenir du front une foule de gens qu'on ne pourra pas soigner un à un, il faudra créer non seulement une méthode nouvelle, elle existe peut-être déjà, mais un organisme nouveau , des dispensaires, des sanatoriums, se résigner à aller chercher le mal dans ses racines au lieu d'attendre qu'il ait éclaté ou d'attendre ses manifestations extérieures. Voilà ce que nous avons à faire. Nous nous y préparons; l'alliance hygiénique sociale nous y aide. Sans sortir des services qui existent, il y en a de nouveaux à créer; nous n'avons jamais donné jusqu'ici, ni aucune société, le secours d'invalidité. Pensons y pour les anciens tuberculeux qui sont remis, pour les blessés qui ne se remettront jamais, pour les mutilés à qui il faudra autre

MS 27 (34)
T
S

chose que de petites rentes d'état qu'ils devront aller chercher à des guichets, avec despapiers et qui, le reste du temps seront abandonnés à toutes les mauvaises suggestions du désespoir. A qui va t'on confier ces services que vous voyez se multiplier ?

En bien !! c'est ici que j'arrive à la dernière partie de cet entretien et qu'après avoir examiné le concours des fonds et le concours des services, je tiens à voir le concours que les sociétés de prévoyance pourront apporter aux pouvoirs publics à la nation, par une foule de fonctions défensives, d'opérations sanitaires et sociales que seuls leurs cadres pourront prendre.

Dans notre précédent entretien, il y a un mois, j'ai essayé de vous montrer comment l'association était le meilleur organe d'exécution des lois sociales et comment les lois sociales ~~horsqu'elles~~ lorsqu'elles se bornent à des préceptes généraux s'adressant à des individus, sont inefficaces; lorsqu'elles émanent d'administrations, elles sont vexatoires et onéreuses. Le meilleur moyen, vous disais-je, c'est d'associer à l'exécution des lois sociales les associations qui ont entrepris précisément de réaliser les améliorations que ces lois veulent compléter ou parfaire. Ainsi il y avait des sociétés de retraites avant la loi des retraites ouvrières. Il y a des sociétés qui font le secours d'invalidité et de maladie avant l'assurance contre la maladie et l'invalidité, mais ce n'est pas seulement pour l'exécution des lois que j'estime que les associations ont leur place marquée dans la besogne sociale, c'est pour toutes les fonctions de prévoyance sociale. C'est surtout pour une fonction, dont je vais vous parler brièvement parce que vous la connaissez bien et parce que vous en pensez autant de mal que moi-même. Nous sommes tous d'accord, n'est-ce pas pour reconnaître que l'assistance en soi a toute espèce d'inconvénients; elle est tardive, on attend que le mal soit fait pour intervenir, il faut que quelqu'un soit bien malade pour lui

H 24 (34)

porter un secours; elle est onéreuse, vexatoire et, nous l'avons tant de fois démontré, elle est inefficace. On ne relève pas quelqu'un qui est tout à fait tombé, il faut lui tendre la main au moment où il trébuche, il faut qu'il soit soutenu par le bras du camarade qui marche à la même besogne. Ce n'est pas seulement pour le fond que l'assistance est mauvaise. Il est bon de faire la charité, mais elle a un défaut, la charité, c'est qu'elle est déprimante; elle amène cette espèce de dépression dont je parlais l'autre jour et qui me faisait rappeler le mot de Vauvenargues qui disait "le pire danger de la misère et de l'assistance c'est qu'en s'y habitue servitude, c'est qu'on sy habitue." le pire danger de la misère et de l'assistance, c'est qu'on s'y habitue aussi, et qu'on ne fait plus effort pour en sortir. C'est n'est pas seulement cela qu'il faut combattre: ce qui est encore mauvais dans l'assistance , ce sont les organes qu'elle est obligée d'employer. Loin de moi l'intention de méconnaître ce qu'il y a de bonté, de générosité dans le Directeur, les chefs de services, de l'assistance et même dans le personnel. Je connais, j'estime, et j'admire M. Mesureur et tous ses collaborateurs Ils font ce qu'ils peuvent, mais leur intervention, c'est toujours un bureau, un guichet indifférent qui ferme à telle heure, méconnait la dignité et l'intérêt humain. Ils ne peuvent pas distinguer une mère d'une autre mère. La première est peut-être une misérable, la deuxième , peutêtre meurt pour son enfant. Ils ne peuvent pas faire ce filtrage. Une administration ne peut exercer loyalement, honnêtement et utilement l'assistance. En Allemagne, on a cherché à remédier à cet état de choses qui est général et connu partout. Il y a le fameux système de Dusseldorf qui fait de l'assistance un service public que chaque citoyen doit comme l'impôt, comme le service militaire; il y a une liste de gens aptes à l'assistance et c'est leur tour pendant une semaine tous les mois, tous les deux mois, ils sont chargés d'un groupe de 10,

12 ou 15 familles. Et même en Amérique, j'ai vu cela à Boston, on n'admet pas que ce soit l'employé indifférent ou pressé, occupé à d'autres choses, qui soit appelé à juger de certaines choses. Ce serait difficile à établir chez nous d'emblée, mais il y a une armée de gens qui sont tout prêts à remplir cette mission, ils la remplissent déjà, ce sont les mutualistes. M. Audiffrey a fait la proposition suivante: de confier cette mission d'assistance à des sociétés de mutualité, avec des commissions supérieures de surveillance. Nous ne demandons pas mieux, mais avec un personnel qui ait l'éducation civique. Qu'est-ce que posséder l'éducation civique ? C'est connaître le mérite de l'épargne qui est une force individuelle, qui suppose l'initiative, la responsabilité; c'est connaître les bienfaits de la solidarité d'après lesquels l'épargne individuelle est inutile, vaine, je ne dirai pas nuisible, mais égoïste; l'épargne collective, l'épargne mutualiste au contraire est féconde et concentre sur la même tête tous les efforts des intéressés en même temps qu'elle associe tous les intérêts à un effort général. Messieurs, les mutualistes ont une éducation civique profonde. Je puis le dire, j'ai passé mon temps à dire ce que faisaient les autres, je ne vous pas m'enorgueillir des bienfaits de la mutualité, c'est en regardant mes amis de Paris et de province, en jugeant de leurs efforts, en voyant les difficultés auxquelles ils sont en proie et la générosité qu'ils emploient à cet égard que j'ai connu et eu cette expérience de la prévoyance mutualiste, de la vie en commun, de la défense en commun de ce qu'il y a de plus profond, de plus sacré dans la vie: la santé, la liberté et la dignité. Messieurs, l'idéal serait évidemment que l'assistance fût exercée par une société de prévoyance, l'idéal serait que tout le monde fit partie des sociétés de prévoyance. Je vais plus loin, je dépasse même cette thèse de Paul Boncourt, le fédéraliste économique qui voudrait que les forces économiques de la nation fussent repré-

(5)
—
—
—
—

un endroit à n'importe quel moment de l'empirisme et de la philosophie. Cependant, le développement de l'empirisme dans les dernières années a été marqué par une tendance à l'abstraction et à la théorie. Les recherches empiriques ont été étendues pour inclure des domaines tels que la psychologie cognitive, la sociologie et l'anthropologie. L'empirisme contemporain est également caractérisé par une tendance à l'application pratique de ses principes, par exemple dans les domaines de l'éducation et de la santé. Cependant, il existe toujours des débats entre les différents courants de l'empirisme sur la validité et la pertinence des méthodes et des résultats obtenus. Par exemple, certains chercheurs critiquent l'approche empirique pour son manque de rigueur et de rigueur dans l'analyse des données. D'autres, au contraire, soutiennent que l'empirisme fournit une base solide pour la compréhension et l'amélioration de la société. Ensuite, l'empirisme contemporain a également été influencé par les développements dans d'autres disciplines, telles que la philosophie et la théorie sociale. Ces influences ont conduit à une réflexion plus approfondie sur les relations entre l'empirisme et d'autres domaines de recherche. Ainsi, l'empirisme contemporain est une discipline dynamique et en évolution constante, qui cherche à intégrer les meilleures méthodes et les meilleures théories de toutes les disciplines pour améliorer notre compréhension du monde qui nous entoure.

sentées par des associations fédérées, gardant chacune leur autonomie, s'unissant pour le résultat. Je voudrais un fédéralisme social, l'idéal serait une société composée d'associations groupées et où la plus élevée, la plus digne dominerait les autres. Je rêve, Messieurs. Est-ce bien le moment ? Oui, je le crois, car on rêve mieux quand on est rappelé au dedans de soi par des crises comme celle que nous traversons, quand on a un père, un fils, un frère, au danger qu'on ne sait pas s'il vit encore au moment où l'on parle, quand on ne sait pas ce qu'il adviendra de la patrie, on rêve, mais en dedans. Oui, il faut rêver, et d'autant mieux que qu'est-ce que fait la France ? Elle se bat, pour ma sécurité, pour son indépendance; elle se bat pour sa dignité, mais est-ce que tout cela ne touche pas à un rêve qui oblige à une solution du problème humain ? Est-ce que la France n'est qu'une nation, ou est-ce qu'elle ne se glorifie pas d'être une nation qui a pour idéal, d'être le soldat de l'avenir ? Voilà ce que nous sommes et ces mots me ramènent à l'esprit ces beaux vers d'un poète dont j'ai quelquefois évoqué le nom ici et qui a eu là quelques intuitions comme en ont ces mages qui font métier de poésie. Ce poète trouve que c'est un symbole naturel et nécessaire que nos soldats aient ~~par~~ abandonné la garance, qui se voyait de loin mais qui était le symbole de la gloire militaire, pour prendre le bleu d'horizon qui est le symbole de l'avenir, d'une humanité meilleure et plus fraternelle.

Adieu garance,

dit-il,

il faut se faire une raison

Et qu'à moins s'exposer, le héros se résigne.

Mais de vous habiller, l'horizon seul est digne,

Vous qui de l'avenir, êtes la garnison.

27 (3)

Défendre l'avenir en habit d'horizon
Oh! le bel uniforme et la belle consigne !
C'est un signe, ce bleu. Vous vaincrez, par ce signe
Leur gris de casemate et leur brun de prison.

Je crois puisqu'ils n'ont pris que des couleurs de terre
Qu'il est bon, qu'il est juste et qu'il est salutaire

Qu'on s'habitue à nous confondre avec l'azur

puisque Berlin et Vienne

.....
.....

Que notre armée à ~~nouvelles~~ soit l'horizon qui vienne.



positive signs of oral mucosal
involvement are to identify less or 10
cells per high power field which may be
normal or normal lymphoid infiltration
seen in sarcoidosis can be differentiated
from sarcoidosis by the presence of
monocytes and plasma cells. In sarcoid
lesions there will be some of evidence noted
and with absent epithelium

but can't

absolutely positive signs such as being noted in

